

EXTRAIT DE DECISION
DE LA C.D.A.C.

Extrait de décision

Réunie le 4 février 2010, la commission départementale d'aménagement commercial de l'Ardèche a accordé la demande d'autorisation d'aménagement commercial sollicitée par la société SCI JULOTTE France, représentée par M. Joël Dard, et la SARL OCEAN DRIVE, représentée par M Daniel Peyregne, en vue de procéder à la création d'un ensemble commercial de 11 650 m² de surface de vente totale à SOYONS, quartier les Freydières.

Le texte de la décision est affiché pendant un mois à la mairie de SOYONS.